



Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
VAUREAL

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 juin à 20h30

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Etienne GUERRERO, Annick CRECY, Franck OLIVIER et Paul MORATEL.

Absentes excusées : Virginie PILARDEAU donne pouvoir à Dominique PAPILLON, Aurélie DEREMETZ donne pouvoir à Aline BOUDIN

Soit, sur quinze membres en exercice, treize présents et quinze votants

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à vingt heures trente.

Election du secrétaire de séance

Etienne GUERRERO est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 13 avril 2018

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 13 avril 2018 est approuvé avec 13 voix pour, une abstention (Paul MORATEL) et un contre (Franck OLIVIER).

Plan Local d'Urbanisme : Bilan de la concertation et arrêt du projet PLU

Monsieur le Maire a fait lecture de l'ensemble du bilan :

« 1. Le cadre réglementaire

1.1. Rappel des modalités obligatoires de la concertation

Guy PARIS, maire, rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU de Sagy a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet.

Le code de l'urbanisme fixe le cadre réglementaire de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (articles L103-2 à L103-4).

En application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme il est prévu qu'un bilan de la concertation soit tiré et qu'en application de l'article L. 153-14 dudit code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du Conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles, L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme.

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête ».

2. La délibération de prescriptions

Par délibération du Conseil Municipal du 26 février 2015 prescrivant l'élaboration du PLU détermine les modalités de la concertation suivantes :

- Plusieurs informations diffusées dans le bulletin municipal, notamment avant l'arrêt du PLU ou tout autre moyen d'information que le maire jugera utile,
- mise à disposition du public d'un cahier pour consigner des observations à compter du vendredi 18 novembre 2016, jour de la première réunion publique à la salle des fêtes de Sagy.
- exposition à la salle des fêtes puis en mairie de plans et panneaux sur le diagnostic communal et le parti d'aménagement prévu pour la commune,
- réunions publiques de concertation avant l'arrêt du PLU par le Conseil Municipal.

2. Les dispositifs de la concertation

2.1. Information et consultation de la population

Parutions dans la presse locale et diffusion municipale

- **Octobre 2015**
Publication d'un article pages 16 et 17 dans le bulletin municipal « Sagy Infos » n° 80
- **Juillet 2016**
Publication d'un article page 4 dans le bulletin municipal « Sagy Infos » n° 81
- **10 novembre 2016**
Diffusion d'un document de 4 pages invitant la population de Sagy à assister à la première réunion publique pour la présentation du P.A.D.D. le vendredi 18 novembre 2016 de 19h à 22h.
- **Décembre 2016**
Information dans le journal mensuel « Le Petit Journal de Sagy » sur la réunion publique du 18 novembre 2016.
- **Juin 2018**
Information dans le journal mensuel « Le Petit Journal de Sagy » sur la seconde réunion publique du jeudi 24 mai 2018.

Réunion publiques

- Les élus, ont animé, en présence du bureau d'études, une réunion publique qui s'est tenue le vendredi 18 novembre 2016 à 19h00 dans la salle des fêtes. L'objet de cette réunion était de recueillir les observations et commentaires des habitants et de débattre ensemble sur le projet communal. Cette réunion publique a réuni une quarantaine de personnes. Elle présentait sous forme d'un diaporama le projet de PLU :
- Présentation du diagnostic territorial (fonctionnement communal, analyse paysagère, environnementale et urbaine) et du cadre législatif ;
- Présentation des principales orientations du PADD ;
- Les élus, ont animé, en présence du bureau d'études, une réunion publique qui s'est tenue le jeudi 24 mai 2018 à 19h00 dans la salle des fêtes. Elle a réuni environ 90 personnes. L'objet de cette réunion était de recueillir les observations et commentaires des habitants et de débattre ensemble sur les outils réglementaires du PLU. Cette réunion publique a réuni quatre-vingt-dix personnes. Elle présentait sous forme d'un diaporama les outils réglementaires mis en œuvre dans le PLU :
- Plan de zonage
- Règlement
- Éléments du patrimoine à protéger
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Dans une volonté de large communication auprès de la population lors de la réunion publique du jeudi 24 mai 2018, les élus ont mis en ligne sur le site Internet de la mairie « Sagy.fr » le mercredi 6 juin 2018 les documents suivants :

- Plan de zonage de la commune
- Plan de zonage détaillé pour le Village et chacun des quatre hameaux
- Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Règlement du PLU
- Règlement des OAP

Les mêmes documents mis à jour à la date du 15 juin 2018 ont été mis en ligne le samedi 16 juin 2016.

L'exposition publique

Des panneaux d'exposition ont été affichés lors de la première réunion publique. Les trois panneaux d'exposition présentaient :

- la démarche du PLU ;
- la protection de la biodiversité et des paysages dans le cadre du PLU ;
- la préservation de l'identité rurale et l'évolution du village dans le cadre du PLU.

Le registre

Un registre a été mis à disposition en mairie depuis le 18 novembre 2016. Ce dernier a permis à la population d'exposer ses avis, d'émettre des remarques, de soulever des interrogations et de faire part d'éventuels projets à intégrer dans le PLU.

09/12/2016

Question de M. Jean-Paul HERBIN sur l'existence de sources à Saillancourt et les besoins en eau au 21^e siècle.

09/12/2016

Question de M. Jean-Paul HERBIN sur des espaces pour les piétons et les cyclistes face aux nuisances du trafic routier.

09/12/2016

Question de M. Jean-Paul HERBIN pour favoriser le dialogue entre l'espace urbain et le paysage. Respect des zones urbanisées en organisant les départs de chasse sur le plateau.

09/12/2016

Question de M. Jean-Paul HERBIN pour finaliser le travail présenté par le maire concernant l'évolution des constructions par entité urbaine pour permettre d'équilibrer la constructibilité dans la commune. Passer d'une description quantitative à une analyse qualitative de l'évolution de l'habitat pour élaborer une politique de l'urbanisme respectueuse de tous les habitants.

09/12/2016

Question de Mme Chantal HERBIN sur les conditions dans lesquelles les conduites d'assainissement des eaux usées de maisons individuelles ou des habitats collectifs croisent le busage du ru pour rejoindre l'évacuation du SIARVA rue de la Vallée. Recenser les cas ayant fait l'objet d'une convention signée entre la commune et les propriétaires les autorisant à passer leur conduite au-dessus du busage ou prévoir une reprise des travaux avec passage en-dessous du busage en l'absence de convention.

09/12/2016

Question de Mme Chantal HERBIN concernant la communication des axes de ruissellement des eaux pluviales qui traversent la commune de Sagy, en interdisant les constructions dans les zones les plus exposées aux risques naturels et émettre des réserves et des méthodes de construction pour les secteurs de moindres risques.

09/12/2016

Question de Mme Chantal HERBIN concernant la réalisation de la voie douce entre Saillancourt et Sagy, pour une vie communale cohérente avec des liens resserrés entre le bourg et le hameau, des déplacements sécurisés vers l'école en particulier, une économie d'énergie, une action pour la santé, une action pour le climat, une participation au développement des commerces, une qualité de vie, une réflexion sur un autre mode de vie durable et une continuité de la voie Paris-Londres.

09/12/2017

Demande de Stéphanie et Aurélie MALINGRE, propriétaires de la parcelle 2128, concernant le projet d'OAP sur leur parcelle. Elles demandent un délai de réflexion.

24/05/2018

Observation d'Eric LEPVRIER sur le tilleul communal situé entre la rue de la Mairie et la Grand'Place qui va être classé alors qu'aujourd'hui il dégrade le bâtiment situé 4 Grand'Place.

24/05/2018

Observations de Lisiane et Nicole LAINE qui souhaitent avoir la possibilité de construire à droite de leur maison existante chemin du Petit-Mesnil en compensation de la pièce rue du Moulin qui était constructible au POS

24/05/2018

Observation de M. et Mme Jean-Paul HERBIN en ce qui concerne un emplacement réservé à l'emplacement de la sente de Saillancourt qui rejoignait le chemin de Pontoise. Nommée sente rurale dite des Croyettes sur le cadastre actuel, cette sente à flanc de coteaux a disparu du domaine public.

La concertation avec les agriculteurs

La commission PLU du Conseil municipal a rencontré à de nombreuses reprises les agriculteurs de Sagy, ayant leur siège sur la commune et/ou exploitant des parcelles sur la commune de Sagy.

Une première rencontre a été organisée en mairie avec les agriculteurs ayant leur siège sur la commune le vendredi 10 mars 2017 à 19h afin de connaître et de prendre en compte leurs projets dans le cadre de l'élaboration du PLU.

D'autres rendez-vous ou rencontres ont eu lieu entre les élus et les agriculteurs et les personnes concernées par les OAP (également agriculteurs pour la plupart).

Lundi 4 juillet 2016 à 17h

Rencontre avec Alexandra Devulder (Les Serres du Vexin)

Vendredi 10 mars 2017 à 19h

Rencontre avec les agriculteurs ayant leur siège dans la commune : Jean-Philippe Chervalier (Sagy-Grand-Mesnil), Denis Fumery (Sagy-Saillancourt), Adrien Malingre (Sagy-Village), Thierry Meersschaert (Sagy-Village), Paul Moratel (Sagy-Saillancourt) et Stéphane Paris (Sagy-Petit-Mesnil)

Lundi 4 décembre 2017 à 18h

Rencontre avec Alexandra Devulder (Les Serres du Vexin)

Mercredi 6 décembre 2017 à 15h30

Rencontre avec Daniel, Denis et François Moratel (OAP Charné)

Mercredi 6 décembre 2017 à 17h

Rencontre avec Adrien Malingre (agriculteur à Sagy-Village)

Samedi 9 décembre 2017 à 9h

Rencontre avec Stéphanie Malingre (OAP Vaux Persan)

Samedi 9 décembre 2017 à 10h

Rencontre avec Paul Moratel (agriculteur à Sagy-Saillancourt)

Lundi 11 décembre 2017 à 17h

Rencontre avec Serge Paris (OAP chemin de la Messe)

Mercredi 24 janvier 2018 à 16h30

Réunion sur la plan de zonage agricole à Sagy :

Mairie : Guy Paris, Dominique Papillon, Régis Ricordeau, Annick Crécy, Paul Moratel

LDL : Pascale d'Anfray, Charlotte Destombe, Miléna Gross

PNR : Patrick Gautier, Romain Dillenseger

DDT : Michel Civinot, Arnaud Ledoux

Vendredi 26 janvier 2018 à 10h30

Rencontre avec Daniel Moratel (OAP Charné)

Samedi 10 février 2018 à 9h

Rencontre avec Daniel, Denis et François Moratel (OAP Charné)

Mardi 13 février 2018 à 18h

Rencontre avec Jean-Philippe Chervalier (agriculteur à Sagy-Grand-Mesnil)

Vendredi 2 mars 2018 à 18h

Rencontre avec Franck et Thierry Morin (agriculteurs résidant à Livilliers)

Samedi 3 mars 2018 à 10h30

Rencontre avec Nicole et Lysiane Lainé et Benoit (pavillon et hangar agricole à Sagy)

Jeudi 8 mars 2018 à 18h30

Rencontre avec Alexandra Devulder (Les Serres du Vexin à Sagy)

Vendredi 9 mars 2018 à 16h

Rencontre avec Benoît et Anne-Marie Gaussier (agriculteurs résidant à Courdimanche)

Lundi 12 mars 2018 à 17h

Rencontre avec Thierry et Mathieu Meersschaert (agriculteurs à Sagy-Village)

Jeudi 5 avril 2018 à 9h

Rencontre des agriculteurs avec les élus municipaux à la mairie

Sont présents : Denis Fumery (Sagy), Paul Moratel (Sagy), Jean-Michel Farsy (Jouy-le-Moutier), Daniel Moratel (Sagy), Franck Morin (Livilliers), Jean-Philippe Chervalier (Sagy), Jean-Jacques Chervalier (Sagy), Adrien Malingre (Sagy), Mathieu Meersschaert (Sagy), Thierry Meersschaert (Sagy), Fabrice Poucet (Condécourt), Raymond Vauvillier (Ableiges), Alain Machy (Ableiges), Thierry Ambeza (Longuesse), Jean-Luc-Durand (Longuesse), Jean-Claude Finet (Condécourt), et Pascal Sixt (Chambre d'agriculture)

Vendredi 13 avril 2018 à 14h

Rencontre avec Denis et Nathalie Fumery (agriculteurs à Sagy-Saillancourt et OAP place du Lavoir)

Mardi 8 mai 2018 à 14h

Rencontre avec Thierry Meersschaert (agriculteur à Sagy-Village)

Mercredi 6 juin 2018 à 17h

Rencontre des élus de Sagy avec les agriculteurs : Paul Moratel (Sagy), Denis Fumery (Sagy), Jean-Jacques Chervalier (Sagy), Jean-Claude Finet (Condécourt), Fabrice Poucet (Condécourt), Adrien Malingre (Sagy), Stéphane Paris (Sagy), Thierry Meersschaert (Sagy).

Courriers et courriels reçus en mairie**21 novembre 2017**

AR de la demande d'examen au cas par cas de la DRIEE IDF

18 janvier 2018

Courrier RAR de l'indivision Malingre demandant la suppression de l'OAP sur leur parcelle.

12 février 2018

Courrier RAR du 8 février 2018 de Paul Moratel, agriculteur à Sagy, sollicitant la co-construction de la partie agricole du PLU avec les agriculteurs de Sagy (résidents ou pas).

12 février 2018

Courrier RAR non daté de Franck Morin, agriculteur à Livilliers, sollicitant la co-construction de la partie agricole du PLU sollicitée par les agriculteurs de Sagy (résidents ou pas).

12 février 2018

Courrier RAR du 6 février 2018 de Thierry Meersschaert, agriculteur à Sagy, sollicitant la co-construction de la partie agricole du PLU sollicitée par les agriculteurs de Sagy (résidents ou pas).

14 février 2018

Courrier RAR du 8 février 2018 de Thierry Morin, exploitant agricole à Livilliers, sollicitant la co-construction de la partie agricole du PLU.

15 février 2018

Courrier RAR du 11 février 2018 de Denis Fumery, agriculteur à Sagy, sollicitant la co-construction de la partie agricole du PLU sollicitée par les agriculteurs de Sagy (résidents ou pas).

15 février 2018

Courrier RAR du 12 février 2018 de Jean-Philippe Chervalier, agriculteur à Sagy, sollicitant la co-construction de la partie agricole du PLU sollicitée par les agriculteurs de Sagy (résidents ou pas).

27 mars 2018

Remarques de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France suite à réunion PPA du 24 novembre 2017

29 avril 2018

Courrier RAR du 29 avril 2018 de la famille Moratel à Sagy, contestant le projet OAP

24 mai 2018

Courrier RAR du cabinet Gentilhomme, avocat, concernant le refus de l'OAP de l'indivision Malingre.

8 juin 2018

Courrier RAR de Thierry Meersschaert, agriculteur à Sagy, concernant l'élargissement de la bande de 5 m sur son terrain, et un refus total d'accepter une OAP rue Maurice Vauvillier.

12 juin 2018

Courriel de Jean-Paul et Chantal Herbin, habitants de Saillancourt, avec question : quelle est la réflexion sur l'avenir à moyen et long terme concernant les risques d'inondation sur la commune et les projets d'aménagement et de développement durable pour y remédier ?

26 juin 2018

Courrier RAR de Nicole et Lisiane Lainé contestant le zonage des parcelles n° 42 et 94.

28 juin 2018

Courrier RAR de Denis et Nathalie Fumery, agriculteurs à Saillancourt, contestant le zonage OAP de leur propriété.

Promenades patrimoniales

Une balade patrimoniale a été organisée jeudi 26 mai 2016 à 18h30 et a réuni 22 participants.

Les 22 participants se sont répartis en 4 groupes pour effectuer un recensement patrimonial du village et de chacun de ses 4 hameaux : Chardronville, Le Petit-Mesnil, Le Grand-Mesnil et Saillancourt.

- Le Village : 5 personnes : Guy Paris, Odile Sella-Agnèse, Michel Jeanpierre, Isabelle Louis, Anne-Sophie Vendittelli
- Saillancourt : 8 personnes : Dominique Papillon, Sylvie Dufflot, Alain Bézard, Paul Linza, Annick Crécy, Pierre Antoine, Denis Fumery, Etienne Guerrero
- Le Petit-Mesnil et le Grand-Mesnil 5 personnes : Régis Ricordeau, Michel Houssay, Vincent Paris, Franck Olivier, Aurélie Deremetz
- Chardronville : 4 personnes : Daniel Devauchelle, Gyslaine Devauchelle, Eric Mottier, Aline Boudin

Echanges verbaux

Il convient d'ajouter à ces rencontres en mairie un grand nombre d'échanges verbaux entre les élus, les agriculteurs et les personnes concernées par les OAP.

2.2. La consultation du Conseil Municipal

Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a été débattu en Conseil municipal le 30 juin 2016.

La commission PLU du Conseil Municipal composée de Dominique Papillon, Régis Ricordeau, Annick Crécy et Guy PARIS a travaillé sur le projet PLU.

Les membres de cette commission ont rendu compte de leurs travaux aux autres membres du Conseil municipal lors de 8 réunions de travail :

18 septembre 2017

11 décembre 2017

24 janvier 2018

3 mai 2018

22 mai 2018

31 mai 2018

4 juin 2018

26 juin 2018

3. Bilan de la concertation

Les demandes et informations des différents partenaires de l'élaboration du PLU (Conseil Municipal, habitants, ...) ont été étudiées par le bureau d'étude et la commission PLU. Certaines remarques ont entraîné des modifications du dossier de PLU. D'autres, lorsqu'il s'agissait de demandes d'intérêt particulier, contraires à l'intérêt général, n'ont pas été prises en compte.

L'ensemble des prescriptions concernant les modalités de la concertation, adoptées par délibération du Conseil Municipal, ont été respectées.

Monsieur le maire précise que l'Etat demande aux communes de ne plus consommer d'espaces agricoles tout en densifiant les cœurs de village.

Par ailleurs selon l'INSEE, le taux de 2,8 habitants par logement va progressivement baisser à 2,4. Aujourd'hui, la commune de Sagy possède une population de 1150 habitants donc, mathématiquement, pour stabiliser cette dernière à l'horizon 2030, 30 logements (maisons individuelles ou appartements) doivent être construits. Une trentaine de parcelles constructibles ont été identifiées mais dans la mesure où seulement la moitié de ces terrains seront construits (en effet, le taux de réalisation est généralement de 50 à 60%), les grands terrains (5 identifiés par le cabinet LDL d'une superficie comprise entre 2600 et 6000 m²) font l'objet d'une OAP. Les propriétaires de ces terrains n'ont pas d'obligation pour construire mais s'ils le souhaitent, ils devront présenter des projets compatibles avec l'OAP s'appliquant à leur terrain. Le phasage est possible.

Les propriétaires étant pour les plupart des agriculteurs, ils pourront faire remonter leurs doléances à la Chambre d'Agriculture.

Franck OLIVIER fait lecture d'une déclaration et demande à ce qu'elle soit intégrée dans le compte-rendu du conseil.

Conseil Municipal du vendredi 29 juin 20h30 à SAGY.

Délibération : arrêt du projet PLU par le Conseil Municipal.

Je souhaite faire part aux membres du conseil municipal des manquements que j'ai pu observer en tant qu'élue au cours de l'élaboration du PLU que nous votons aujourd'hui.

Le début des travaux d'élaboration du PLU, votée à l'unanimité par le Conseil Municipal le 6 février 2015 prévoyait des modalités de concertation qui n'ont pas été respectées :

- ⇒ **Ni envers les citoyens** : les informations à paraître dans le bulletin municipal, les panneaux d'affichage qui auraient permis « *d'associer les habitants tout au long du processus...* » (Sagy Infos d'octobre 2015), l'absence de concertation avec les propriétaires concernés par les OAP et les agriculteurs. Les citoyens de Sagy n'ont jamais été associés au projet de PLU qui va pourtant impacter leur territoire pour 10 à 15 ans. Les articles L. 103-2 et L. 103-3 du code de l'urbanisme précisent : ***La population, les associations locales et autres personnes concernées, participent tout au long de l'étude, et jusqu'à l'arrêt du projet, à la démarche de concertation.***
- ⇒ **Ni envers les élus** : Absence d'information sur l'avancement des travaux, absence de réponse aux questions posées et aux demandes de documents. Les réunions des élus à propos du PLU ont eu lieu 2 jours, au mieux 3 jours avant les réunions publiques et n'ont jamais fait l'objet de comptes rendus. Il n'est pas réaliste de penser que les échanges du mardi 26 juin 2018 pouvaient être pris en compte dans ce document voté aujourd'hui vendredi 29 juin 2018.
- ⇒ **Ni envers la commission municipale urbanisme** que le conseil municipal, unanime, (Conseil Municipal du 6 février 2015) avait chargé du suivi des études du PLU. Cette commission municipale d'urbanisme ne s'est jamais réunie pendant l'élaboration du PLU et ses membres n'ont jamais eu connaissance des travaux liés au PLU.

La commission du PLU constituée par Mr le Maire associait initialement 2 élus à Mr Guy Paris : Mme Crécy et Mr Ricordeau ("Sagy Infos" du 15 octobre 2015). Par la suite Mr Papiillon, 1^{er} adjoint, a été inclus à cette commission.

En concluant la 2^{ème} réunion publique initialement prévue le 15 décembre 2017 puis reportée six mois plus tard, le 24 mai 2018, Mr le Maire avait annoncé aux élus une réunion le 31 mai et la mise en ligne le 6 juin pour tous les citoyens des documents amendés avec les dernières modifications validées par les membres du conseil. Tous les documents papiers devaient être également disponibles aux heures d'ouverture de la mairie.

Hors, la concertation attendue a été défectueuse : documents non disponibles et dans une version ancienne. Pour ceux qui étaient attentifs à leur parution, l'intégralité du PLU n'a été publiée que le 24 juin, c'est-à-dire moins d'une semaine avant qu'il ne soit soumis ce soir au vote du conseil.

Mais la faute la plus grave, est que la mairie a délibérément choisi de ne pas informer les habitants qui n'avaient pu se rendre à la réunion publique du 24 mai 2018. En effet, hormis l'information déposée dans les boîtes aux lettres, par les conseillers de "Sagy Autrement", ces habitants n'ont pas su, qu'ils pouvaient accéder à la connaissance des documents PLU impactant éventuellement leur patrimoine.

Franck OLIVIER Conseiller municipal "Sagy Autrement"

Je demande que cette déclaration, que j'ai lue et que je remets officiellement à Mr le Maire et à tous les élus, figure intégralement au procès verbal de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme, avec 12 voix pour, 1 abstention (Daniel DEVAUCHELLE), et 2 voix contre (Franck OLIVIER, Paul MORATEL).

Vote sur la Taxe Foncier non bâti

Suite à une erreur matérielle sur la délibération n°2018CM1305N5, il est demandé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur la taxe foncier non-bâti.

Taxe foncier non-bâti 40.40 % et non 40, 41 %.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité cette modification.

Vote sur la Taxe d'aménagement

Point présenté par Guy PARIS

Suite au mail de la Direction Départementale des Territoires, le service urbanisme de la Communauté de Communes Vexin Centre demande au conseil municipal de délibérer sur l'instauration de la taxe d'aménagement et son taux, soit une taxe au taux de 5 %, comme déjà voté précédemment (taux maximum).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la taxe d'aménagement aux taux de 5 %.

Modification des tarifs périscolaires pour la rentrée 2018/2019

Aline BOUDIN explique qu'avec la mise en place de la semaine de 4 jours et des nouveaux horaires de l'école pour la rentrée 2018, il convient de voter de nouveaux tarifs périscolaires applicables à partir du 3 septembre 2018 :

- repas cantine : 4 € pas de changement

Tarifs forfait mensuel :

- étude : 22 € pas de changement
- garderie matin : 25 € au lieu de 30 €
- garderie soir : 35 € au lieu de 40 €
- forfait matin et soir : 60 € au lieu de 70 €

Tarifs présence occasionnelle :

- étude : 2 €
- garderie matin : 2 €
- garderie soir : 3,50 € au lieu de 4 €
- garderie matin et soir : 5,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité ces tarifs.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves du Vexin

Suite à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves du Vexin, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur cette modification.

Alain BEZARD, précise que le changement des statuts concerne la modification du siège social qui sera dorénavant à Seraincourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité le changement des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves du Vexin.

Festivités du 14 juillet

Le Maire informe le Conseil municipal que le 12 juin 2018, la Commission fêtes et cérémonies a proposé la reconduction des festivités du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) vote :

- le feu d'artifice avec la société MPS INTERNATIONAL pour un montant identique à 2017 (1 775 €), tiré sur le champ de foire
- la retraite aux flambeaux animée par la fanfare Saint-Louis de Poissy pour un montant de 700 €,
- le remplacement du Pétillon au café des P'tites Auges
- le vin d'honneur devant la mairie

Ces crédits sont inscrits au budget primitif communal 2018.

Tarifs de la fête foraine (emplacement et commande de tickets)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les droits de place des forains (identique depuis 2015) :

- Stand enfantin (pêche canards, chasse enfantine, etc.) : 50 € par stand
- Manège enfantin : 100 €
- Auto scooter : 250 €

Il propose également au Conseil municipal de reconduire la commande de tickets pour la fête foraine :

- 26 tickets à 3.50 € pour le tir au ballon soit un montant de 91 €
- 600 tickets à 1 € pour les auto-scooters soit un montant 600 €
- 250 tickets à 1 € pour le manège enfantin soit un montant 250 €
- 50 tickets à 3.50 € pour la chasse enfantine soit un montant 175 €
- 50 tickets à 3.50 € pour la pêche aux canards soit un montant 175 €

Soit un montant total de 1 291 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte avec 14 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) ces tarifs.

Tarifs restauration et buvette Rétro du Vexin

La 6ème Rétro du Vexin aura le dimanche 9 septembre 2018. Dans ce cadre, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- Restauration et buvette :

Restauration :	Boissons :
Crêpes nature : 1 €	Bouteille d'eau : 1 €
Crêpes sucre : 1,50 €	Sodas : 1,50 €
Crêpes Nutella : 2 €	Perrier : 1,50 €
	Bière : 2 €
	Café : 1 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité ces tarifs.

Modification du tarif « forfait guide » pour les visites guidées du musée de la Moisson pour les groupes d'adultes

Sandrine Billard rappelle que concernant les visites guidées pour les groupes d'adultes au musée de la Moisson qui sont effectuées par un membre de l'association des Moissonneurs, aujourd'hui, il est appliqué le tarif suivant :

- pour les groupes de moins de 15 personnes, 4 euros par personne auquel s'ajoute un forfait guide de 15 euros. Ce forfait est ensuite reversé à l'association des Moissonneurs

- pour les groupes de plus de 15 personnes, 4 euros par personne, sachant qu'un euro par personne sera reversé à l'association des Moissonneurs.

Il vous est proposé au conseil municipal d'augmenter le forfait guide appliqué au groupe de moins de 15 personnes et de le passer à 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité ces tarifs.

Tarif animation Halloween en famille au musée de la Moisson

Sandrine BILLARD, adjointe au maire, explique que pour la quatrième année consécutive, le musée de la Moisson propose aux enfants de venir fêter halloween au musée. A cette occasion, les familles sont conviées à venir **déguisées pour assister à une conterie qui aura pour but de les faire frémir...** A l'issu de celle-ci les enfants recevront les fameuses friandises d'halloween.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le tarif unique de cette manifestation soit 4 € par personne (à partir de 5 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le tarif proposé.

Renouvellement du contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales

Dominique PAPILLON informe le conseil municipal que délibération prise lors du conseil municipal du 4 avril 2013, autorisant le maire à signer la convention de prestation de service pour la surveillance et l'entretien du réseau d'assainissement avec Veolia Eau, établie pour une durée ne pouvant pas excéder 5 ans, est arrivée à échéance.

Il indique qu'il y aura une mise en concurrence pour cette prestation.

En clôture de la séance du conseil, Aline BOUDIN remercie les élus qui ont participé à l'organisation des jeux inter-villages, qui se sont déroulés sur le champ de foire le samedi 26 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 21h50.

Fait à Sagy, le *16 Juillet 2018*

Le Maire,
Guy PARIS

